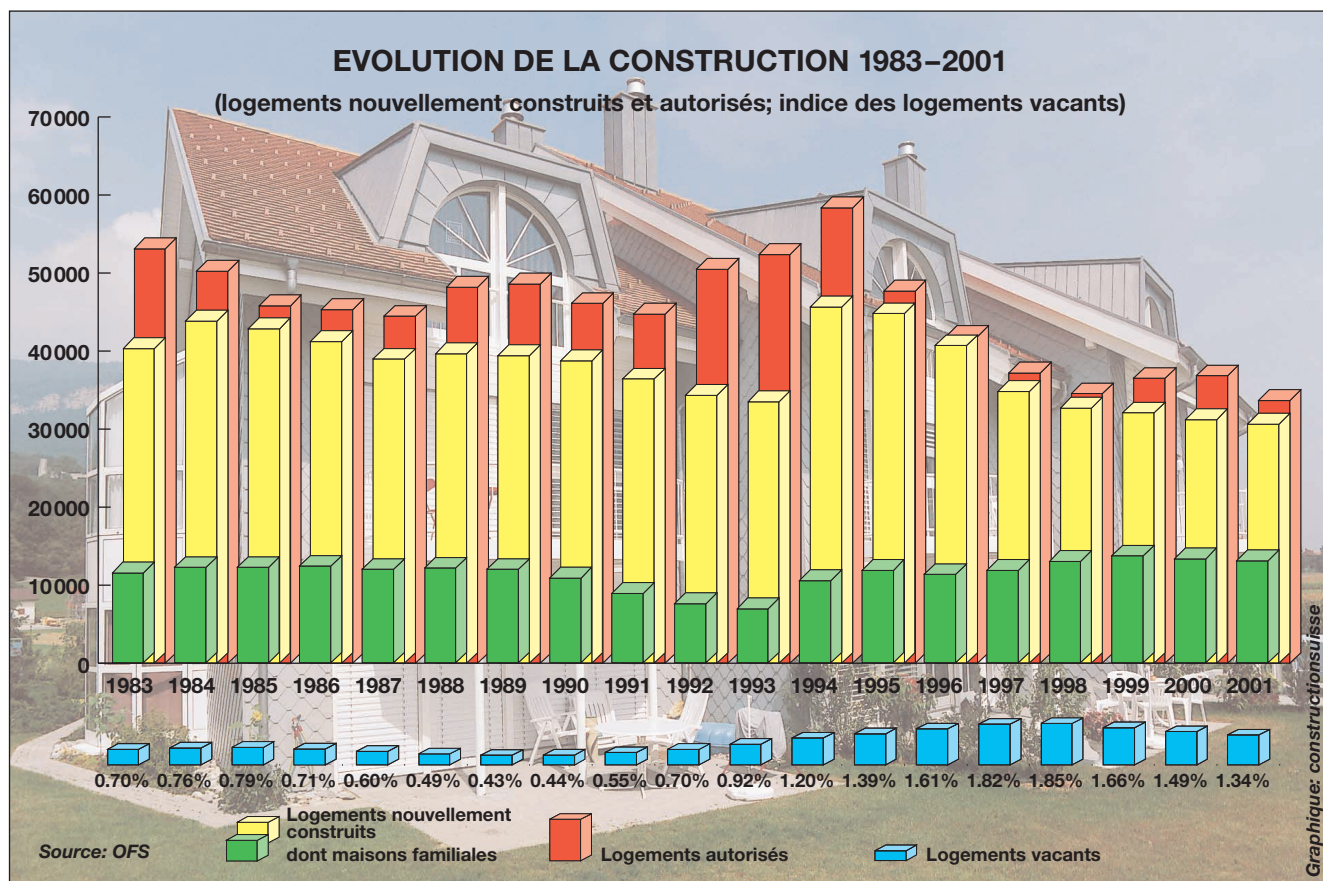


constructionsuisse – la construction se penche sur l'avenir

«La construction doit devenir davantage un pilier politique en Suisse.» C'est ce qu'a revendiqué le conseiller aux Etats Hans Hofmann, président de constructionsuisse, lors d'une manifestation destinée à présenter l'organisation nationale du bâtiment qui s'est tenue début juin à Berne. Elle a vu la participation de pas moins de 50 parlementaires fédéraux, représentants d'offices opérant dans le domaine de la construction et des médias. Hans Hofmann s'est opposé à l'excès de réglementations concernant la construction. En vue de maintenir l'attrait de notre site et notre compétitivité à l'échelle européenne, on ne saurait exercer encore davantage de pression sur l'artisanat et l'économie. Pour le conseiller aux Etats, les accords bilatéraux avec l'UE représentent non seulement des risques, mais de véritables chances pour la construction. Cette manifestation a suscité un vif intérêt et constitué à proprement parler le départ vers une nouvelle ère de l'organisation nationale de la construction sous la nouvelle désignation constructionsuisse.



25 bougies pour les Reflets de la construction: suite aux interventions exagérées de l'Etat visant à contenir la surchauffe (crédits gelés et arrêt des constructions) liées à une crise économique généralisée, le secteur des logements s'est véritablement effondré entre 1973 et 1977. Si, en 1973, 82000 nouveaux logements étaient encore recensés, on en dénombrait plus que 32000 en 1977. Cette crise dans la construction a amené en 1975 les plus de 60 organisations de la branche à s'entraider en créant la Conférence suisse de la construction (CSC). – C'est en 1977 lorsque le creux de la vague fut atteint – soit il y a exactement 25 ans – que fut publié le premier numéro des Reflets de la construction. L'objectif consistait, sur la base de données statistiques fiables, d'attirer de manière accrue de larges couches de la population sur les problèmes et les postulats de la construction. L'édition de ce 100e numéro coïncide avec le passage de la CSC à constructionsuisse, et ce à une époque où la situation dans le logement est une fois de plus peu favorable. En 1973, la crise était due principalement aux interventions étatiques en vue de lutter contre la surchauffe. En revanche, les raisons sont à rechercher actuellement dans les conditions-cadres légales peu appropriées à la situation – par exemple des prescriptions difficilement réalisables pour la construction ou les restrictions apportées au droit du bail. Malgré une forte demande en logements dans les grandes agglomérations, cela incite de plus en plus les investisseurs à ne pas s'implanter dans le secteur locatif, ce qui est lié à un nouveau recul de la construction de logements.

Figurait comme principal point au menu de la manifestation qui s'est déroulée à l'hôtel Bellevue Palace à Berne l'exposé du président de *constructionsuisse* Hans Hofmann consacré à l'état des lieux sur le plan politique avec perspectives pour l'avenir. En Suisse romande, on connaît le dicton suivant: «Si le bâtiment va, tout va!» Et je crois que c'est juste, car si on construit, c'est qu'on investit. Et les investissements sont toujours orientés vers l'avenir. C'est pourquoi le secteur du bâtiment est l'un des premiers qui est touché par une récession, et si la conjoncture se redresse, il est l'un des derniers à en profiter».

La Conférence suisse de la construction (CSC) a procédé à une restructuration et une réorientation de ses activités il y a environ une année. Par la constitution d'une organisation nationale à la fois svelte et efficiente, elle s'est fixé comme but de renforcer la présence commune des associations-membres et de défendre également de cette manière les intérêts concernant toutes les branches. Elle vise avant tout un impact politique accru. Par des relations publiques ciblées, elle entend attirer l'attention sur les prestations, mais aussi sur les problèmes de la construction dans son ensemble.

Important secteur économique

Forte de ses quelque 500 000 collaborateurs, la construction est un très important secteur économique. Avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 41 milliards de francs, elle réalise env. 1/8, soit 12% du produit intérieur brut (PIB) suisse. Ainsi, la construction est l'un des principaux piliers économiques dans notre pays. Cependant, elle devrait l'être davantage sur le plan politique. Elle devrait être dotée d'un impact accru sur le plan politique et jouir d'une bonne réputation – qu'elle mérite à juste titre – auprès de la population et de l'opinion publique. C'est ce but qu'entend atteindre la branche de la construction.

ment des risques, mais également des chances. Ce qui est décisif, c'est si les préparatifs sont engagés à cette fin. De même que la façon dont nous remédions aux risques et nous utilisons les chances. Notre branche est bien armée en vue de la libéralisation des marchés publics qui vient de débiter avec l'UE. *constructionsuisse* suivra cette évolution de tout près et prendra les mesures qui s'imposent en cas de nécessité d'agir sur le plan politique.

Notre économie et, donc, la construction sont tributaires de conditions-cadres politiques concurrentielles. La politique doit à nouveau se fixer comme but prioritaire non seulement de maintenir de bonnes conditions-cadres pour l'économie et l'artisanat, mais avant tout de continuer à les améliorer. Dans le contexte de ces conditions-cadres politiques, le président pense bien entendu à l'importance du point de vue économique de finances publiques saines, d'une politique fiscale modérée et d'une quote-part publique qui soit la plus basse possible.

Alléger l'excès de réglementations

Pour ce qui est de la construction, Hans Hofmann songe avant tout à l'excès généralisé de réglementations, aux procédures longues et compliquées concernant les permis de construire. De même qu'aux multiples possibilités de faire recours et opposition par le biais d'un nombre trop élevé d'instances juridiques. La marge de manœuvre de l'artisanat et de l'économie doit être restreinte par des réglementations étatiques pour autant qu'une telle pratique soit absolument nécessaire dans l'intérêt général. Il faut engager des dérégulations pour les procédures compliquées et caractérisées par un nombre excessif de réglementations. Dans ce contexte, le président pense en particulier aux années quatre-vingt lorsque l'on avait «inventé» la mort des forêts. On avait alors

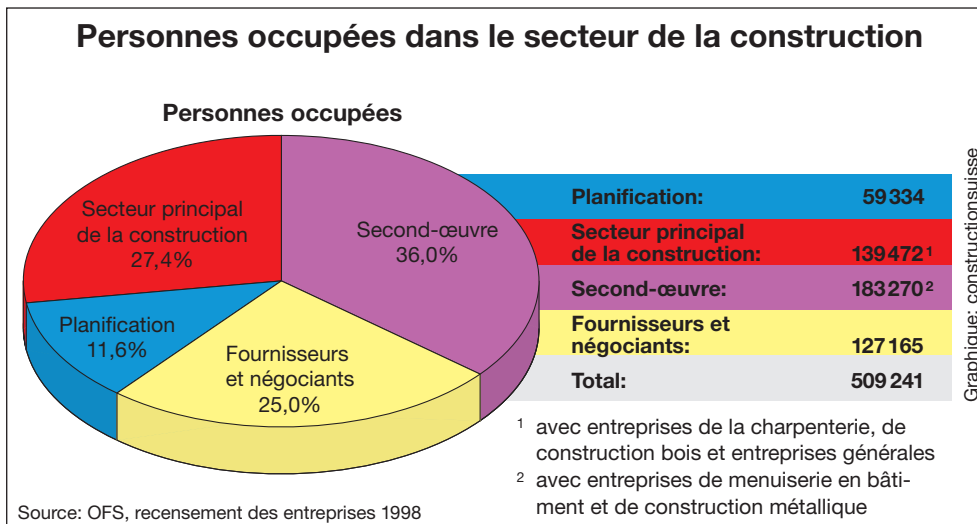
renforcé et compliqué les procédures. Ainsi, on a perdu le sens des mesures. Au lieu de s'appuyer sur l'auto-responsabilité de tout un chacun et de l'économie, les milieux concernés ont tout simplement fixé des prescriptions à caractère policier. Aujourd'hui, compte tenu de la concurrence acharnée en Europe, nous ne pouvons plus nous payer le luxe d'être perfectionnistes. Pour cette raison, il est grand temps d'engager enfin le processus de dérégulation préconisé par bon nombre de milieux concernés. Apparemment, il est difficile pour nous politiciens de rectifier le tir, car nous devons nous-mêmes nous corriger. Mais nous devons avoir ce

courage en vue de maintenir l'attrait de notre site économique et notre compétitivité à l'échelle européenne.

Pour cette raison, Hans Hofmann entend faire une nouvelle tentative en vue d'une dérégulation et présentera à nouveau sa motion au cours de la prochaine session sous forme d'une initiative parlementaire. Sa motion, qui avait été rejetée par deux voix l'automne dernier au Conseil national, revendiquait la simplification de la procédure d'examen de compatibilité écologique et la suppression des abus au niveau du droit de recours des associations en question.

Pas de suppression des investissements de construction par les pouvoirs publics

La construction est fortement tributaire d'un volume constant en investissements publics. Compte tenu des perspectives



Baromètre de la conjoncture et moteur économique

Notre branche réalisait, il y a quelques années encore, plus de 15% du PIB. Malgré les gros projets en cours dans le secteur des infrastructures publiques du trafic, les investissements, mesurés au PIB, ont reculé sensiblement au cours des dernières années. Une telle situation laisse songeur, car si le bâtiment ne va plus..., toute l'économie suivra à coup sûr le mouvement. La construction ne fait pas seulement office de baromètre pour la situation conjoncturelle à venir, mais elle est le moteur à proprement parler de notre économie. Les événements passés l'ont suffisamment prouvé. Faute d'investissements, l'économie stagne et la stagnation débouche rapidement sur la récession.

Les Accords bilatéraux avec l'UE sont entrés en vigueur début juin. Pour la construction, ils ne comportent pas seule-

conjoncturelles plutôt sombres dans notre branche, les pouvoirs publics ne devraient pas réduire au cours des années à venir les investissements prévus dans les ouvrages infrastructurels. La réalisation du volume élevé de ces investissements requis de même que les travaux de rénovation s'imposant de toute urgence ne devraient pas être entravés par des considérations bornées relevant de la politique budgétaire.

En ce faisant, on ne réalise aucune économie, mais on ne fait que différer les travaux et les investissements nécessaires, ce qui en fin de compte débouche sur un accroissement des coûts. C'est uniquement si un abandon était prévu que l'on enregistrerait de facto une diminution durable des charges. Nous serons appelés à suivre cette situation avec toute l'attention voulue dans le cadre du processus budgétaire et compte tenu du frein à l'endettement.

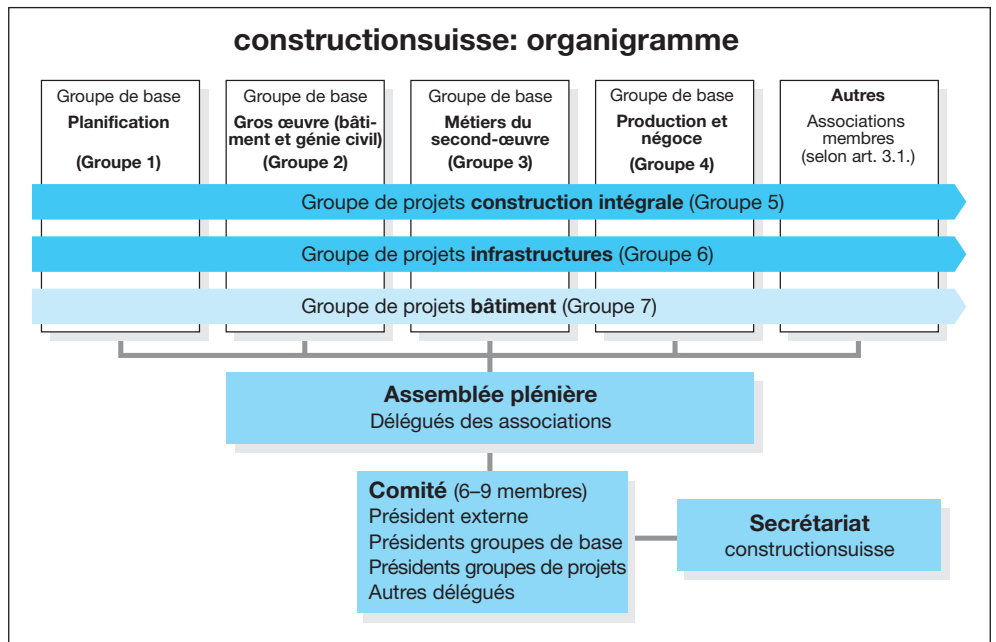
constructionsuisse: cap sur l'avenir

L'organisation nationale de la construction suisse met le cap sur l'avenir officiellement sous sa nouvelle désignation – *constructionsuisse*. L'assemblée plénière du 11 avril 2002 a approuvé une modification des statuts allant dans ce sens. En nous dotant d'une nouvelle désignation, nous entendons mettre en évidence vis-à-vis de l'extérieur que nous entamons une nouvelle ère, processus que soutient la construction en tant que tout. Avec le concours de toute la construction et des milieux économiques, l'objectif consiste à supprimer le plus grand nombre possible d'entraves politiques pour la construction et, en fin de compte, pour toute notre économie. Et en ce faisant contribuer à lui assurer un avenir prospère.

Objectifs du directeur:

Amélioration de l'avenir pour la construction

Au cours de son exposé, Joseph Eduard Föhn a présenté brièvement les objectifs à atteindre au cours des deux années à venir: plus de tonus pour la construction de manière à ce qu'au niveau du public et politique, elle regagne l'impact auquel elle peut prétendre compte tenu de ses importantes prestations en tant que moteur de l'économie; meilleur avenir pour la construction de manière à ce qu'elle puisse être associée encore davantage en tant que facteur de succès aux activités des investisseurs et maîtres d'ouvrage pour la réalisation de ses objectifs au niveau des entreprises; acceptation plus étendue des professions de la construction de la part de la population, des chambres fédérales et des jeunes de manière à ce que la relève – importante pour la construction – puisse être assurée. Et Joseph Föhn de poursuivre: «La Suisse du 21^e siècle n'est pas encore bâtie, car à cette fin des investissements énormes de la part du privé et des pouvoirs publics sont nécessaires. Nos familles souffrent de la pénurie de logements, du bruit, de routes encombrées, d'infrastructures désuètes. Nos entreprises se plaignent de la lutte pour les prix qui s'avère ruineuse et de l'absence de rendement. La construction suisse est là pour résoudre ces problèmes. Elle dispose de plus de 500 000 professionnels au bénéfice d'une excellente formation et d'un potentiel impressionnant



parfaitement adéquat pour assurer à la Suisse un avenir prospère.»

Questions discutées lors du débat public

Lors du débat public inscrit au programme de cette manifestation, ont répondu aux questions des médias des parlementaires et des représentants des offices fédéraux le président, le directeur de *constructionsuisse* ainsi que les présidents des groupes de base.

Ainsi, Max Studer, président du groupe planification, a insisté sur le fait qu'il est important de garantir la qualité de la formation. Il convient de tout mettre en œuvre afin que l'environnement politique et économique soit conçu de telle manière à ce que les concepteurs trouvent à nouveau des débouchés intéressants pour leur avenir. A cet effet, il faut que les honoraires soient à nouveau davantage orientés en fonction des prestations qualitatives ainsi que de la concurrence et moins selon les vœux exprimés par les maîtres d'ouvrage (cartels).

Heinz Pletscher, président du groupe gros œuvre, a revendiqué une nette distinction entre les investissements et les dépenses de consommation. Avec l'introduction du frein à l'endettement, la vérité se fait maintenant jour. Il est incompréhensible que les routes soient assainies trop tard, entraînant par là un doublement des coûts. Les moyens du fonds routier à affectation obligatoire ne sauraient être utilisés contrairement au but uniquement en vue d'économiser quelques pour-cent d'intérêt.

Avec 33 000 entreprises et env. 190 000 collaborateurs, le second œuvre est le principal employeur de la construction. Malgré leur diversité, les secteurs du groupe revendiquent en commun des lois, ordonnances et règles tenant compte des possibilités administratives de leurs petites entreprises. Par conséquent, Hansjörg Zimmerli, président du groupe second œuvre, a exigé du législateur qu'il se représente de manière plus claire la situation sous l'angle pratique au sein des entreprises.

Selon Jacques Grob, président du groupe production et négoce, les fournisseurs de matériaux de construction assistent à une internationalisation à proprement parler de par l'ouverture des marchés. Le groupe est appelé à suivre l'évolution et exercer une influence au niveau de la normalisation de l'harmonisation technique. Par ailleurs, figurent au menu les conditions-cadres légales – en ce moment principalement la responsabilité du fait des produits et la loi sur les produits de

construction – ainsi que la recherche, le développement, l'examen dans le cadre des produits et les systèmes de construction. Enfin, il s'agit de procéder à l'échange d'informations et de collaborer avec les associations nationales.

Fritz Haldimann, président du groupe construction intégrale, a plaidé en vue de l'engagement des mutations requises de toute urgence au niveau du processus de construction. Il faut tout mettre en œuvre afin que les modèles de coopération s'avérant efficaces dans l'industrie puissent également s'implanter avec succès dans la construction, ce qui souligne encore davantage la tendance caractérisée par le passage d'une branche artisanale à une industrie de la construction. Par ailleurs, le groupe voue une attention toute particulière à la forte réduction des nuisances causées à l'environnement lors de la réalisation, de l'utilisation et de l'évacuation d'ouvrages.

Gabriel Barrillier, représentant de la Suisse romande au comité de *constructionsuisse*, a illustré en grand connaisseur les spécificités de cette région tout en insistant sur les nombreux parallèles et les problèmes à résoudre en commun.

Lors d'une discussion animée, les représentants du comité de *constructionsuisse* ont répondu aux questions des journalistes, parlementaires et délégations de différents offices fédéraux. De par leurs interventions fondées, ils ont contribué au démarrage réussi de *constructionsuisse*.



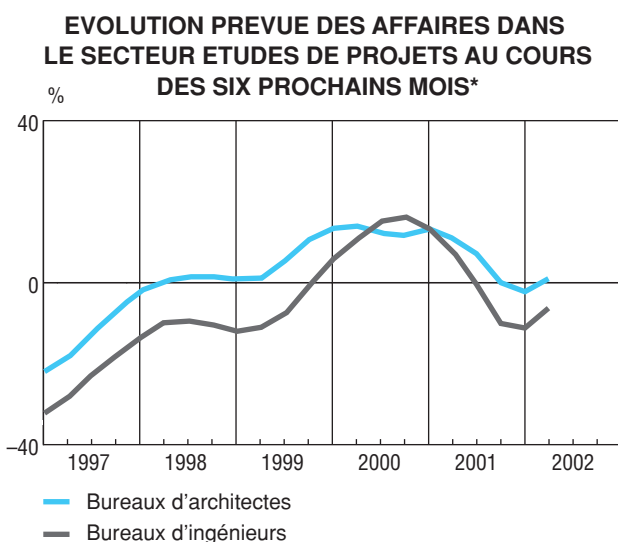
Situation dans la construction

Planification et études de projets

Ralentissement du recul de la demande

Au cours du premier trimestre, la demande du secteur a encore été satisfaisante dans la plupart des bureaux consultés. Toutefois, le recul de la demande de prestations mesuré aux montants des nouveaux mandats adjugés se poursuit. C'est ce qui ressort des derniers résultats des enquêtes du Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF menées auprès des entreprises membres de la *Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)* au 1^{er} avril 2002.

Par conséquent, 15 % des entreprises consultées ont encore annoncé une augmentation de leurs commandes (2001: 31 %), 59 % (52 %) un niveau inchangé et 26 % (17 %) une diminution.



Source: KOF

Cependant, l'orientation à la baisse s'est légèrement ralentie, seuls 11 % des entreprises interrogées ayant signalé un recul de leurs mandats. Au trimestre précédent, la valeur correspondante atteignait encore 22 % alors qu'en 2001 à pareille époque, on avait encore relevé une augmentation de 14 %.

Selon les entreprises consultées, c'est dans le génie civil public que le recul de la demande a été le plus prononcé au cours des trois derniers mois (-19%), suivi du secteur industriel et artisanal ainsi que du bâtiment public (baisse de 18 % pour chacun de ces secteurs). Pour la construction de logements, les participants au test conjoncturel ont été encore 7 % à signaler un recul.

Le secteur de la planification est à nouveau moins pessimiste pour les trois mois à venir en ce qui concerne l'entrée des commandes. Cependant, les architectes sont plus confiants que les ingénieurs pour ce qui est de l'évolution future.

S'agissant de l'évolution de la marche des affaires jusqu'à fin septembre 2002, les architectes tablent sur une légère amélioration alors que les ingénieurs font montre d'un pessimisme accru, et ce avec des retombées au niveau des effectifs requis en personnel.

Secteur principal de la construction

Poursuite du recul dans le secteur principal de la construction; perspectives toujours défavorables

L'enquête conjoncturelle de la *Société Suisse des Entrepreneurs (SSE)* au 31 mars 2002 confirme pour le 1^{er} trimestre l'évolution défavorable pronostiquée depuis fin 2001. Le volume des investissements ne cesse de diminuer tant dans le secteur privé que public. Par conséquent, le fort recul de l'entrée des commandes se poursuit, ce qui entraîne une baisse de l'activité de construction et des chiffres d'affaires. Dans l'optique actuelle, cette tendance devrait durer au cours des prochains mois.

Au 1^{er} trimestre 2002, l'entrée des commandes était en valeur nominale, soit aux prix courants, inférieure d'env. 14 % à son niveau de 2001 à pareille époque. Les reculs subis étaient de 3,4 % dans le bâtiment et de 26 % dans le génie civil. En tenant compte des valeurs annuelles cumulées entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002 mais en omettant l'adjudication au cours de l'été et de l'hiver dernier de trois gros lots pour la NLFA (Gothard)¹, la baisse des mandats atteint au total 16,2 %, dont -1,2 % pour le bâtiment et -31,5 % pour le génie civil. La contraction des mandats depuis le début de l'année touche quasiment tous les cantons, à l'exception de Lucerne et de Schwyz.

La baisse de l'entrée des commandes entraîne inévitablement un affaiblissement de l'activité de construction. Ainsi, les chiffres d'affaires du 1^{er} trimestre 2002 étaient en valeur nominale inférieurs de 2,8 % à ceux de la période comparable de 2001. Cependant, le bâtiment a encore enregistré une augmentation de 6,3 % pour l'ensemble de la Suisse. Dans le génie civil en revanche, secteur où les mandats NLFA au Gothard ne déploient encore que peu leurs effets, les chiffres d'affaires se sont contractés de 12,7 % par rapport à leur niveau de l'année précédente. Le renchérissement intervenu dans l'intervalle n'est pas pris en considération dans ces chiffres.

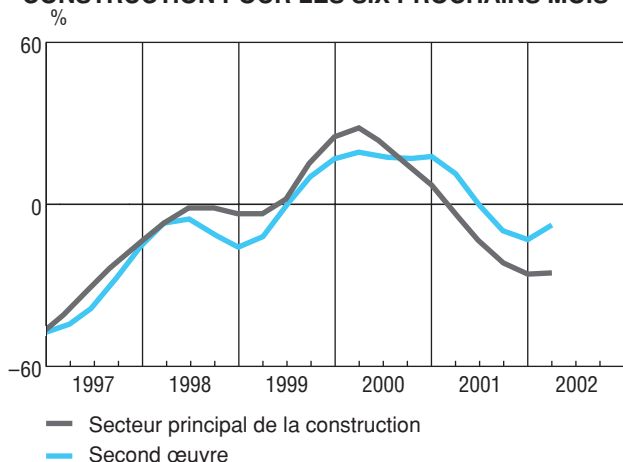
En comparaison trimestrielle, les réserves de travail se sont accrues au 1^{er} avril 2002 de 6,3 % au total par rapport au 1^{er} janvier 2002 (bâtiment +6,9 %, génie civil +6,0 %). En comparaison annuelle et en faisant abstraction des trois lots NLFA au Gothard, on enregistre toutefois un fort recul des réserves

¹ L'impact de ces mandats sur l'emploi resp. l'affectation de personnel est faible, vu la part importante de l'étranger et le degré élevé de mécanisation. De plus, ceux-ci déploient leurs effets à longue échéance (temps de réalisation de 8 à 10 ans). C'est pourquoi il est correct de ne pas en tenir compte lors de comparaisons à court et moyen terme. D'autres mandats moins importants, tels que la NLFA au Lötschberg, Rail 2000 etc. restent inclus pour assurer la comparabilité des informations statistiques.

de travail (dans l'ensemble de -17,1 % resp. -4,3 % dans le bâtiment et -25,0 % dans le génie civil). Les réserves «corrigées des mandats NLFA»² correspondent selon nos estimations à un degré moyen d'utilisation intégrale des capacités de 5,3 mois dans le bâtiment et de 7,1 mois dans le génie civil (trimestre précédent: 4,8 resp. 6,8 mois, 1^{er} trimestre 2001: 5 resp. 8 mois). Au cours du 2^e trimestre 2002, ces réserves de travail – en faisant à nouveau abstraction des mandats NLFA au Gothard – seront réduites d'approximativement 46% dans le bâtiment et de 30 % dans le génie civil (*projets de construction*).

La *main-d'œuvre à temps complet* a subi un nouveau recul en comparaison annuelle (-2,7%). Une fois de plus, la baisse concernant les travailleurs avec permis à l'année a été la plus prononcée (-10,4%).

EVOLUTION PREVUE DES AFFAIRES DANS LA CONSTRUCTION POUR LES SIX PROCHAINS MOIS*



* Solde des appréciations positives/négatives

Source: KOF

Les dépenses pour les investissements en *inventaire d'exploitation* étaient dans l'ensemble supérieures d'env. 10% au niveau (déjà élevé) du 1^{er} trimestre 2001. Bon nombre d'entreprises engagées directement ou indirectement aux nouveaux projets NLFA au Gothard ont contribué le plus à cette augmentation. Abstraction faite de ces projets, les investissements se situeraient env. de 10% en deçà de leur niveau de 2001.

En complément aux enquêtes de la SSE, le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF signale sur la base de sa propre analyse que les entreprises émettent des prévisions peu favorables; celles-ci tablent sur une baisse de l'entrée des commandes ainsi que de leurs prix et, donc, sur une nouvelle détérioration de leur *capacité bénéficiaire*.

Métiers du second œuvre

L'optimisme n'est pas de mise

L'activité a continué de s'affaiblir dans ce secteur également et la marche des affaires du 1^{er} trimestre 2002 est, elle aussi, jugée de manière légèrement moins optimiste. Les réserves de travail recensées au 1^{er} avril sont considérées comme étant insuffisantes. Selon l'enquête du KOF, les entrées des commandes continuent d'être orientées à la baisse pour les six prochains mois si l'on en croit les estimations des participants au test conjoncturel. Par conséquent, les branches du second œuvre s'attendent encore à une baisse des prix.

Le recul touche principalement les branches opérant dans les installations. C'est ce que met également en évidence le degré d'utilisation des capacités. Ainsi, ce taux a baissé en l'espace de trois mois de 73,6 à 68,8% dans le second œuvre. C'est pour les installateurs-électriciens qu'il est le plus élevé (86,6%),

suivis du secteur climatisation et chauffage (73,3%). Dans les autres branches du second œuvre (ébénistes, peintres, construction métallique, etc.), ce taux se situe au niveau le plus bas avec 69,2%. Par conséquent, l'ensemble du secteur table sur une légère compression des effectifs à court terme.

Production et négoce

Le recul de l'activité se reflète également dans l'affaiblissement des ventes de ce secteur. Ainsi, selon *cemsuisse*, les livraisons de ciment ont reculé au 1^{er} trimestre, pour la première fois depuis une longue période, soit de -3,8%, en termes réels (en tonnes) par rapport à 2001 à pareille époque.

Les entreprises faisant montre de davantage de prudence, une telle attitude se manifeste également dans l'attentisme accru en matière d'investissements en machines et en appareils. Au cours des trois premiers mois de 2002, d'importants reculs ont été relevés dans 20 à 25 cantons par rapport à la période correspondante de 2001.

Conclusions

Les dernières enquêtes réalisées au 1^{er} avril 2002 montrent que tant les prestations de planification que l'activité de construction ont reculé. Les réserves de travail diminuent dans le bâtiment et le nombre des personnes occupées a baissé dans la plupart des branches de la planification et de l'exécution des travaux.

La marche modérée des affaires dans le secteur artisanal et industriel est due comme jusqu'ici à l'évolution toujours languissante et incertaine de l'ensemble de l'économie, ce qui amène bon nombre d'investisseurs à différer leurs projets de construction en attendant quelle sera l'évolution ultérieure.

Cela vaut également pour la construction de logements où les incertitudes relatives à la conception future du droit de bail faisant actuellement l'objet d'une révision, les nombreuses entraves administratives, les obligations imposées par les autorités et les recours abusifs incitent de nombreux investisseurs à ne pas s'engager dans la construction de logements locatifs malgré les tendances croissantes de raréfaction d'espace habitable constatées dans les grandes agglomérations. L'encouragement le plus efficace de la construction de logements n'intervient pas en priorité par le biais de mesures étatiques, mais par une conception du droit de bail et de construction plus libérale et davantage conforme à la situation sur le marché. Ainsi, il n'est pas étonnant qu'après le recul de 8,5% des nouveaux permis de construire en 2001, ce nombre ait diminué de 16% de janvier à mars par rapport à la période correspondante de l'année dernière.

La forte régression de la construction publique au 1^{er} trimestre 2002 constitue également une source de préoccupations. Une telle évolution indique que les pouvoirs publics (communes, cantons, Confédération) en dépit de leurs affirmations contraires n'assument pas leurs responsabilités au niveau de la politique conjoncturelle et de l'emploi en vue de stabiliser les investissements de construction. En fait, ils renforcent les mesures d'économie pour des considérations purement fiscales au niveau de la masse de manœuvre librement disponible, soit les investissements de construction, contribuant par là à accélérer encore le tassement conjoncturel dans la construction. Les investissements de construction publics sont requis pour un volume élevé et leur financement serait largement garanti dans le secteur des infrastructures du trafic. Tout report des investissements nécessaires pour des raisons de cosmétique budgétaire coûte finalement plus cher à la société de par l'augmentation des coûts.

Ainsi, l'année 2002 promet d'être moins favorable que la précédente si l'on se réfère à l'évolution observée au cours du 1^{er} trimestre. Il semble malheureusement qu'il faille donner raison aux prévisionnistes ayant corrigé à la baisse les investissements de construction pour les deux années à venir.

² c.-à-d. après réduction de 2,9 milliards de fr., ce qui correspond à la valeur résiduelle des réserves de travail des trois gros lots NLFA au Gothard.

CHIFFRES – INDICES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (EN SUISSE)

BAROMETRE CONJONCTUREL DE LA CONSTRUCTION	CARNET DE COMMANDES ¹					PERSONNES OCCUPEES ²				
	Modification en % par rapport à l'année précédente					Modification en % par rapport à l'année précédente				
	1.4. 2001	1.7. 2001	1.10. 2001	1.1. 2002	1.4. 2002	1.4. 2001	1.7. 2001	1.10. 2001	1.1. 2002	1.4. 2002
PLANIFICATION										
TOTAL (SIA)	+ 7	+ 6	+ 2	- 2	- 4	+ 1	+ 2	± 0	- 1	- 1
- architectes	+ 6	+ 4	± 0	- 4	- 6	+ 4	+ 3	+ 1	+ 4	± 0
- ingénieurs	+ 8	+ 7	+ 4	+ 1	- 1	- 2	+ 1	+ 1	± 0	+ 1
SECTEUR PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION										
TOTAL (SSE)	+ 6	+ 4	+ 3	+14*	+11*	- 2	- 3	- 3	- 4	- 3
- bâtiment	+ 7	+ 4	- 1	± 0	- 4	Suisses				
construction de logements	+ 2	- 2	- 2	+ 3	- 7	- 3	- 5	- 4	- 4	- 3
autres secteurs du bâtiment (en particulier constructions de l'économie)	+25	+10	- 3	- 6	- 4	Etrangers				
- génie civil	+ 6	+ 4	+ 5	+23	+21	- 2	- 1	- 2	- 5	- 2
- secteur public	+ 4	+ 5	+ 5	+25	+23	dont saisonniers				
- secteur privé	+10	+ 2	- 1	- 2	- 8	+38	+26	+20	-	- 3
METIERS DU SECOND ŒUVRE										
ENTREPRISES DE FERBLANTERIE & INSTAL- LATIONS SANITAIRES (ASMFA), CLIMA • SUISSE	+ 1	+ 6	+ 5	+ 1	- ³	± 0	+ 2	+ 2	± 0	+ 2
INSTALLATEURS-ELECTRICIENS (USIE)	+12	+11	+18	+17	- ³	+ 3	± 0	+ 1	- 1	- 1
ENTREPRISES DE MENUISERIE (VSSM)	+ 2	- 3	- 3	- 2	- ³	+ 1	+ 1	± 0	± 0	- 1
METALLURGIE DU BATIMENT (USM)	-17	- 8	- 1	+ 8	- ³	+ 2	+ 3	+ 2	+ 1	- 1
PEINTURE ET PLATRIERIE (SMGV)	-12	- 2	+ 1	- 1	- ³	+ 2	+ 1	- 2	- 1	- 1
PRODUCTION ET NEGOCE										
FABRICATION ET COMMERCE DE MACHINES DE CHANTIER (VSBM)	+ 5	+ 4	+11	+21	- ³	± 0	+ 6	+ 3	+ 4	+ 6
INDUSTRIE DES LIANTS (CEMSUISSE)						± 0	+ 1	± 0	- 2	± 0

constructionsuisse

* L'accroissement du carnet de commandes est dû à un mandat unique d'env. 3 milliards de fr. pour trois gros lots concernant la NLFA du Gothard.

¹ Base: valeurs nominales en francs

² Personnes occupées dans la planification, les métiers du second œuvre et le groupe production et négoce d'après les enquêtes de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

³ Pour des raisons techniques d'évaluation, données pas encore disponibles

⁴ Jour de référence: 1.4.

La modification en termes réels (compte tenu du renchérissement) des carnets de commandes susmentionnés s'obtient approximativement par la déduction des taux de renchérissement ci-après (sans le génie civil):		
Indices des prix de la constr. de logements ⁴	2001 à 2000	2002 à 2001
Zurich	+4,8 %	-0,1 %
Berne	+4,4 %	- ³
Lucerne	+2,0 %	+0,9 %
Genève	+5,7 %	- ³

Publication: secrétariat de *constructionsuisse*
Weinbergstrasse 49, 8035 Zurich

Président: H. Hofmann, Horgen

Directeur: J. E. Föhn, Zurich

Rédaction: P. Koller (administrateur)
E. Loward, M. Geiger

Réalisation graphique: sihldruck,
Druckerei a/d Sihl AG, Zurich

Adaptation française: F. Gilg

Autres collaborateurs: A. Röllin, B. Eix

Paraît chaque trimestre. Reproduction autorisée avec indication de la source. Justificatifs désirés.